

INFORMATION REGLEMENTEE

Embargo, le 10 novembre 2010 à 8 h 30 (Bruxelles)

SOLVAC
Déclaration intermédiaire
Conformément à l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007, art. 14.

A la date de ce jour, SOLVAC détient 25.512.757 titres SOLVAY, soit 30,12% de SOLVAY, comparé à 30,07% à fin décembre 2009.

Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2010 à ce jour et conformément à ce qui avait été annoncé:

- SOLVAC a payé le 28 octobre 2010 un premier acompte de dividende de 2,20 EUR net par action (inchangé), soit 2,59 EUR en brut. Ce montant correspond à 60 % du dividende total de l'année précédente arrondi, conformément à la politique fixée en 2006. Ceci a entraîné une distribution brute de 39,6 millions EUR (inchangé par rapport à l'an dernier) avec report à nouveau de 1,8 millions EUR.

Le second acompte de dividende sera décidé par le Conseil et publié le 17 décembre 2010.

- SOLVAC n'a pas fait d'opérations d'achat / vente sur l'action SOLVAY pendant cette période.

Notons à titre d'information que SOLVAY a publié, le 28 octobre 2010, ses résultats du 3^{ème} trimestre 2010 ainsi que le montant de l'acompte de dividende sur l'exercice 2010. Le communiqué de presse de SOLVAY est disponible sur www.solvay-investors.com.

Cette déclaration intermédiaire a été approuvée par l'Administrateur délégué de SOLVAC.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.
Investor Relations
Rue Keyenveld 58
1050 Bruxelles
Tél. : 32/2/509.60.16
Fax : 32/2/509.72.40